

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY
Le 5 Décembre 2019

Présents : Jacques BARDIOT, Joël BUFFAULT, Paula CHAUSSENOT, Louis de CAUMONT LA FORCE, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Marie-Paule DUBREUIL, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Jérôme MERLIN, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Anne BODARD, Anne-Sophie GALLON, Solange MALTET, Magalie MASSAUX, Charles PLESSE, Michel RAYON, Régis REGRAIN, Laurence VAYSSIE.

Pouvoirs : Anne-Sophie GALLON a donné un pouvoir à Louis de CAUMONT LA FORCE.

Avant l'ouverture de la séance, Mr Jean-Pierre MONCILOVIC, Président et Mr Rémi BOROWIAK, Directeur, présentent le fonctionnement du SICTOM de la région Montluçonnaise. Ce syndicat est composé de 85 communes et représente un budget de 15 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe pendant ces 6 dernières années, malgré des augmentations non maîtrisées (carburant, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Afin de compenser au mieux l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), le SICTOM a décidé de mettre en place un tri sélectif afin de diminuer le nombre de tonnage des ordures ménagères : installation de bacs jaunes, mise en place de composteurs.

Mr le Président explique qu'à ce jour, 8 communes volontaires testent cette nouvelle organisation avec la mise en place d'une collecte tous les 15 jours. Cette démarche est bien comprise de ses habitants.

Il reste cependant, encore de la pédagogie à faire pour le tri.

1) Approbation du modèle type de procès-verbal de mise à disposition des chemins de randonnée à la communauté de communes du Pays de Tronçais

Suite à la restructuration du réseau de chemins de randonnée par la communauté de communes du Pays de Tronçais, en étroite collaboration avec les communes, il convient d'identifier les rôles respectifs de chacune.

Il convient de mieux encadrer l'exercice de cette compétence, par la communauté de communes, en s'appuyant sur un procès-verbal qui établit la description physique du chemin, la nature des chemins concernés et la nature des travaux.

Le conseil municipal souhaite ajouter à cette convention un article concernant la nécessité d'informer la commune avant tous travaux.

Cette question est donc reportée lors de la prochaine séance.

2) Convention d'assistance technique : Assainissement et protection de la ressource en eau :

Mr le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention d'assistance technique d'assainissement avec le conseil départemental de l'Allier, qui a pour objet d'apporter une aide à la gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer cette convention.

3) Budget Annexe chaufferie : décision modificative.

Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante, concernant l'entretien et l'approvisionnement en broyat.

Compte 6061 « Achat de fournitures » : + 1000 €

Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » : - 1000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

4) Décision modificative

Suite à la démolition de l'ancienne station d'épuration, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut la sortir de l'inventaire. Afin de procéder à cette opération, il faut prendre une décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

- Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » : - 1000 €
- Compte 6451 « Créances admises en non-valeur » : - 700 €
- Compte 6542 « Créances éteintes » : - 1300 €
- Compte 675 « Valeurs comptables des éléments d'actif cédés » : + 3000 €

Section Investissement :

- Compte 131 « subvention d'équipement » : - 3000 €
- Compte 2156 « Matériel spécifique d'exploitation » : + 3000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

5) Adressage modifications

Mr le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adressage de la Poste. Après examen, le conseil municipal décide de reporter cet objet lors de la prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle cuisine : L'employée est très satisfaite .

Station épuration : une demi-journée « portes ouvertes » à la population est prévue le samedi 21 décembre de 10h à 12h.

Bulletin municipal : la distribution est prévue en fin d'année 2019.

Société NOTUS ENERGY : Mr le Maire demande au conseil municipal son ressenti quant au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques. Cette question donnera lieu à une délibération de principe lors d'une prochaine séance.

Route forestière du Pont Cassé : Mr Bernard Damoiseau signale un problème de voirie. Cette ligne appartenant à l'ONF l'entretien est de sa responsabilité. Mr le Maire propose d'envoyer un courrier pour les informer de la situation.

Demande de raccordement électrique : Mr Louis de Caumont fait part d'une demande d'une habitante de la commune déléguée de Vitray concernant le raccordement électrique de sa propriété.

Mise à disposition d'un terrain communal : Mr Louis de Caumont fait part d'une demande de mise à disposition d'un terrain communal, situé à côté du puits au début du chemin de la « Renardière », commune déléguée de Vitray pour faire un potager. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Chemin « Canal de Berry » : Mr Alexandre Soudry informe le conseil municipal de la détérioration du chemin du « canal de Berry » suite à l'abattage des arbres. Des travaux sont donc à prévoir.

Voie à Vélo : Mr le Maire informe le conseil municipal de la fréquentation de cette voie : 1 000 personnes pour le mois d'octobre entre Saint Amand et Epineuil-le-Fleuriel.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 16 Janvier 2020 à 19h30